

Le 8 juillet 2013

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 8 juillet 2013 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

M. Réjean Rioux, conseiller,
M. Gilbert Larrivée, conseiller,
M. Maurice Vaney, conseiller,
Mme Micheline Lepage, conseillère,
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère,
Mme Marie LeBlanc, conseillère.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Cindy Lafrenière, greffière, M. Daniel Thériault, trésorier, et M. Marc Lemay, directeur général.

4 citoyens assistent à l'assemblée.

12 593

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Marie LeBlanc
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé en faisant l'ajout du point 20.1 "Résolution de soutien à la municipalité de Lac-Mégantic".

ADOPTÉE

12 594

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2013

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Gilbert Larrivée,**

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE JUIN 2013

ADOPTÉE

DONS ET SUBVENTIONS

ADOPTÉE

RATIFICATION – ENTENTE D'UTILISATION DU CAVEAU-THÉÂTRE – MARCHÉ PUBLIC DES BASQUES

ADOPTÉE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – GARAGE WINDSOR – 201,
RUE NOTRE-DAME EST, TROIS-PISTOLES.

ADOPTÉE

12 599

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER – DOMAINE DES TROIS-PISTOLES

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement,**

Que : la Ville de Trois-Pistoles confirme sa participation financière, équivalant à 10% des coûts du programme de supplément au loyer, pour le renouvellement de l'entente numéro 5187 entre AccèsLogis et le Domaine des Trois-Pistoles, pour un maximum de 10 unités pour la phase I et de 7 unités pour la phase II.

Cette résolution rescinde les résolutions no 12 577 et 12 414.

ADOPTÉE

12 600

AUTORISATION DE CIRCULER DANS LES RUES POUR LE CLUB LES ROULEUX DES BASQUES

ATTENDU QUE le Club les Rouleurs des Basques demande l'autorisation de circuler en VTT dans certaines rues de la ville les 10, 17 et 18 août 2013 afin de se rendre au traversier et d'en revenir ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22 du règlement concernant les nuisances, la paix, le bon ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et la sécurité, le Conseil de Ville peut autoriser la tenue d'une telle activité à certaines conditions ;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Gilbert Larrivée
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise le Club les Rouleurs des Basques à circuler en VTT les 10, 17 et 18 août prochain, et ce, conditionnellement à ce que l'organisme ait présenté à la Sûreté du Québec, préalablement à la tenue de l'activité, un plan de l'activité et qu'il satisfasse aux exigences de sécurité prescrites par ce corps policier ;

Que : Une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

12 601

SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a une entente avec Hydro Québec concernant l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques ;

ATTENDU QUE selon cette entente, la Ville doit s'approvisionner auprès du fournisseur reconnu d'Hydro Québec, lequel a été choisi suite à un appel d'offres effectué au printemps 2013 ;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de Ville accepte la soumission de AddENERGIE au montant de 5 591,58 \$ plus taxes pour l'achat d'une borne de recharge sur piédestal.

ADOPTÉE

12 602

SOUMISSION PAVAGE – PARTIE DE LA RUE NOTRE-DAME EST

ATTENDU QUE la Ville dispose d'une subvention de 18 000 \$ provenant du budget discrétionnaire du député Jean D'Amour pour l'amélioration du réseau routier ;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite refaire le pavage d'une partie de la rue Notre-Dame Est entre le pont et la rue de l'Hôpital ;

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de deux entrepreneurs pour réaliser ces travaux ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville accepte la soumission de Construction B.M.L. au montant de 58 292,35 \$ plus taxes pour effectuer les travaux de pavage d'une partie de la rue Notre-Dame Est et que conformément à l'appel d'offres, ces travaux devront être réalisés avant le 16 août 2013.

ADOPTÉE

12 603

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 801 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 756 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu une demande afin d'installer des arrêts aux quatre coins des rues Gagnon et Morin ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande le Conseil a décidé, pour des raisons de sécurité, d'accéder à la demande ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture et ce, conformément à l'article 356 de la loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gilbert Larrivée,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil adopte le Règlement no 801 modifiant le Règlement no 756 concernant la circulation et le stationnement.

ADOPTÉE

12 604

EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Appuyé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil entérine l'embauche de M. Yves Lafond à titre de mécanicien au service des travaux publics en date du 25 juin 2013. M. Lafond sera soumis à une période de 6 mois se terminant le 25 décembre 2013.

ADOPTÉE

M. Réjean Rioux mentionne qu'il ne participe pas au vote sur la prochaine question. Bien que n'ayant pas d'intérêt direct dans la question, il a demandé, par écrit, à ne pas être informé au sujet de ce poste au service des travaux publics.

12 605

RATIFICATION ENGAGEMENT DE M. OLIVIER RIOUX

Il est proposé par Gilbert Larrivée,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil ratifie, en date du 13 mai 2013, l'engagement de M. Olivier Rioux à titre d'employé salarié temporaire. M. Rioux œuvre à titre de chauffeur au service des travaux publics.

ADOPTÉE

12 606

SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA FÉDÉRATION DE LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANÇAISE

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,
Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles entérine la signature de Me Cindy Lafrenière, greffière, en date du 28 juin 2013 relativement à une entente avec la Fédération de la jeunesse canadienne-française pour l'embauche d'une monitrice au terrain de jeux dans le cadre du programme langues et travail.
ADOPTÉE

12 607

**ADJUDICATION – ÉMISSION DE BILLETS POUR LE REFINANCEMENT
DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT NO 717**

Il est proposé par Gilbert Larrivée,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,
Que : la Ville de Trois-Pistoles accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt du 16 juillet 2013 au montant de 918 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 717, au prix de 98,63100 échéant en série **cinq ans** comme suit :

117 000 \$	1,95000 %	16 juillet 2014
120 600 \$	2,15000 %	16 juillet 2015
124 100 \$	2,35000 %	16 juillet 2016
127 900 \$	2,60000 %	16 juillet 2017
428 400 \$	2,80000 %	16 juillet 2018

Que : les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.
ADOPTÉE

12 608

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT
D’EMPRUNT NO. 717**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, la Ville de Trois-Pistoles souhaite emprunter par billet un montant total de 918 000 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
717	918 000

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;
Pour ces motifs,
Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,
Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
Qu'un emprunt par billet au montant de 918 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 717 soit réalisé;
Que les billets soient signés par le maire et le trésorier;
Que les billets soient datés du 16 juillet 2013;
Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	117 000 \$
2015.	120 600 \$
2016.	124 100 \$
2017.	127 900 \$
2018.	131 700 \$(à payer en 2018)
2018.	296 700 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Ville de Trois-Pistoles émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq ans** (à compter du 16 juillet 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 717, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt (soit 296 700 \$ à renouveler en 2018).

ADOPTÉE

12 609

LOI 16 : CERTIFICATION DES RÉSIDENCES POUR ÂÎNÉS

ATTENDU l'entrée en vigueur de la Loi 16, laquelle impose diverses obligations aux résidences pour aînés, dont celle qui exige une surveillance de type 24 heures / 7 jours;

ATTENDU QUE cette obligation représente un coût injustifié pour les petites résidences pour personnes âgées (moins de 50 unités) hébergeant des personnes autonomes;

ATTENDU QUE les revenus de ces organismes se limitent au loyer que les locataires sont en mesure de payer. Ils ne peuvent pas supporter davantage d'engagements;

ATTENDU QUE la Loi 16 attaque directement le milieu rural en fragilisant les petites résidences pour personnes âgées alors que les plus grosses résidences, généralement situées en ville, pourront supporter facilement cette obligation;

ATTENDU QUE les municipalités contribuent déjà au financement du logement social par le biais du Programme de supplément au loyer;

ATTENDU QUE la surveillance continue fragilise financièrement les petites résidences pour aînés et risque d'entraîner des fermetures;

ATTENDU QUE les personnes âgées des petites résidences vont devoir supporter des coûts pour une surveillance non requise par leur état;

ATTENDU QU'il y a lieu de réclamer à nouveau le retrait de cette disposition pour les OSBL en habitation de moins de 50 unités;

ATTENDU les démarches déjà entreprises par la Fédération des OSBL en habitation du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles (FOHBGI) pour assouplir les exigences de la Loi 16;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville appui la FOHBGI et demande au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec d'assouplir les critères d'application de la Loi 16 en ce qui concerne la surveillance de type 24 heures / 7 jours.

ADOPTÉE

12 610

APPEL D'OFFRES / SERVICES PROFESSIONNELS / PROGRAMME CLIMAT-MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE la Ville et la MRC des Basques ont obtenu des subventions dans le cadre du programme Climat-Municipalité afin de réaliser un inventaire des gaz à effet de serre et un plan d'action;

ATTENDU QUE la Ville souhaite réaliser ce projet de façon conjointe avec la MRC, malgré qu'un inventaire et un plan d'action sera réalisé pour chacune des entités;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation, avec un système de pondération des offres, conjointement avec la Ville;

ATTENDU QUE le Conseil des maires de la MRC a adopté la résolution no 2013-06-26-7.4 le 26 juin dernier par laquelle il octroyait le contrat à Cima+, Zéro CO₂ :

ATTENDU QUE le tableau suivant présente les offres reçues ainsi que le pointage obtenu :

Soumissionnaire	Pointage	Prix Ville	Prix MRC	Prix total
Mallette	25.47	18 140 \$	33 690 \$	51 830 \$
Cima+ ZéroCo ₂	48.26	8 775 \$	19 200 \$	27 975 \$
Nopac	----	----	----	----
CoÉco	24.75	19 480 \$	37 905 \$	57 385 \$
Roche	----	----	----	----

ATTENDU QUE l’offre de Roche ltée a été rejetée parce qu’elle était restrictive en ce sens qu’elle prévoyait que la saisie des données devrait être faite par les municipalités;
ATTENDU QUE l’offre de Nopac ne s’étant pas qualifiée à l’évaluation qualitative, l’enveloppe de prix n’a pas été ouverte et sera retournée au soumissionnaire;
Pour ces motifs,
Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,
Que : le Conseil de Ville accepte l’offre ayant obtenu le meilleur pointage, soit celle de Cima + et ZéroCo₂ au montant total de 8 775 \$ plus taxes pour la partie touchant la Ville de Trois-Pistoles, afin de réaliser l’inventaire des gaz à effet de serre et le plan d’action conformément au Programme Climat-Municipalité.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Gilbert Larrivée, conseiller, quartier Est, siège numéro 2, qu’il y aura présentation à une séance ultérieure de ce Conseil d’un règlement modifiant le Règlement no 787 concernant les nuisances, la paix, le bon ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et la sécurité.

12 611

ENTENTE RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 2.1 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement,
Que : le Conseil de Ville autorise M. Jean-Pierre Rioux, maire, à signer pour et au nom de la Ville le protocole d’entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire relatif à l’octroi d’une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du Programme d’infrastructure Québec-municipalités.

ADOPTÉE

12 612

SOUTIEN À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-MÉGANTIC

Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,
Que : le Conseil de Ville est solidaire à la municipalité de Lac-Mégantic suite aux événements qui sont survenus la fin de semaine dernière. La Ville de Trois-Pistoles souhaite apporter par la présente résolution son soutien moral dans cette épreuve et offrir toutes ses sympathies au Conseil de Ville et à la population de Lac-Mégantic.

ADOPTÉE

PÉRIODE DES QUESTIONS :

- Les questions ont porté sur :
1. Avis de motion
 2. Borne de recharge (situation)

12 613

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu à l'unanimité,**

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

**Jean-Pierre Rioux
Maire**

**Cindy Lafrenière
Greffière**